



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconnaissance de la fibromyalgie

Question écrite n° 44574

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la reconnaissance de la fibromyalgie en France. Cette pathologie, dont on estime la prévalence à hauteur d'1,6 % de la population générale, a été reconnue comme maladie à part entière en 2006 par l'OMS. En France, si un rapport d'enquête sur la fibromyalgie en 2016 a grandement contribué à sensibiliser les pouvoirs publics, il n'en demeure pas moins que cette maladie est encore insuffisamment reconnue. Il en résulte des disparités importantes pour les patients, tant au niveau professionnel qu'au niveau médical. Sur ce dernier point, il est à noter que le traitement de cette maladie s'effectue principalement autour d'activités qui représentent un coût très important pour les personnes concernées, en ce qu'elles constituent des traitements peu ou non pris en charge par l'assurance maladie. Ainsi, il lui demande ce qu'il compte mettre en œuvre afin d'améliorer la reconnaissance de la fibromyalgie et ainsi mieux répondre aux besoins des patients.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Vigier](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44574

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er mars 2022](#), page 1277

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)